

# Lettre d'instructions pour BMO Groupe financier

## Portefeuille futé BMO

### Attestation de vérification d'identité pour BMO Nesbitt Burns

La Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT) stipule qu'à titre d'institution, BMO Nesbitt Burns est tenue d'établir et de respecter des exigences en matière de tenue de dossiers et d'identification des clients afin de faciliter les enquêtes et les poursuites visant les infractions de blanchiment d'argent. La Loi interdit la réalisation de toute transaction dans un nouveau compte, autre qu'un dépôt initial, si le processus de vérification de l'identité relatif à la prévention du blanchiment d'argent n'est pas entièrement terminé.

► <b>Nom de la personne dont l'identité est vérifiée</b>	► <b>Référence/N° de compte</b>
--	---------------------------------

### Attestation du représentant

#### ► Attestation du représentant

À titre de représentant de BMO Nesbitt Burns, vous devez :

- confirmer l'identité de la personne en examinant, en sa présence, une pièce d'identité valide et acceptable délivrée par le gouvernement (voir la liste ci-dessous);
- faire une photocopie conforme lisible et intégrale de la pièce d'identité examinée (recto verso, le cas échéant);
- inscrire votre nom en caractères d'imprimerie et la date, et apposer votre signature sur la photocopie pour prouver que vous avez vérifié l'identité de la personne;
- inscrire la mention « document original vérifié » avec votre signature sur la photocopie;
- retourner le formulaire et la photocopie de la pièce d'identité à BMO Nesbitt Burns à l'adresse ci-dessous; ET
- vous assurer que la validité de l'identité de la personne est hors de tout doute et au-dessus de tout soupçon.

#### Doutes quant à l'information recueillie

Dans l'un ou l'autre des cas suivants, la vérification de l'identité doit être considérée comme « peu fiable » et l'identité de la personne doit à nouveau être vérifiée :

- s'il existe le moindre doute concernant la pièce d'identité examinée précédemment aux fins de la vérification de l'identité;
- s'il existe le moindre doute concernant la crédibilité de la vérification, la vérification de l'identité ne doit pas être considérée comme valable.

Pour être acceptable, la pièce d'identité principale avec photo doit :

- porter un numéro d'identification unique;
- être délivrée par le gouvernement provincial, territorial ou fédéral;
- contenir une photographie du client; et
- être valide et non échue.

Liste des pièces d'identité principales contenant une photographie (la liste n'est pas exhaustive) :

- Passeport canadien
- Permis de conduire canadien
- Carte de résident permanent
- Carte de citoyenneté canadienne
- Certificat de statut d'Indien
- Carte d'identité des Forces canadiennes délivrée par le ministère de la Défense nationale
- Pièce d'identité avec un identificateur unique délivrée par une province ou un territoire


- Carte d'identité avec photo de l'Alberta
- Carte d'identité de la Colombie-Britannique
- Carte d'identité avec photo de Terre-Neuve-et-Labrador
- Carte d'identité avec photo de la Nouvelle-Écosse
- Carte d'identité volontaire de l'Île-du-Prince-Édouard
- Carte d'identité avec photo obligatoire de la Saskatchewan
- Carte d'assurance-maladie provinciale (sauf en Ontario, au Manitoba et à l'Île-du-Prince-Édouard)

Les pièces d'identité délivrées à l'étranger doivent être équivalentes à une pièce d'identité acceptable délivrée au Canada.

Liste des pièces d'identité **inacceptables** :

- Acte de naissance ou de baptême délivré par une église
- Carte d'identité délivrée par un employeur
- Carte d'étudiant délivrée par une école
- Carte d'assurance-maladie (pour les résidents de l'Ontario, du Manitoba et de l'Île-du-Prince-Édouard)

À titre de représentant de BMO Nesbitt Burns, j'atteste que la photocopie ci-jointe est une copie conforme de la pièce d'identité originale et que j'ai vérifié l'identité de la personne nommée ci-dessus.

Nom de l'employé de BMO Groupe financier	Numéro de la succursale
Signature du représentant 	DATE (JJ-MM-AAAA)

► **Un original de ce formulaire ainsi qu'une photocopie de la pièce d'identité vérifiée doivent être acheminés à Portefeuille futé BMO à l'adresse indiquée ci-dessous :**

Portefeuille futé  
BMO BMO Nesbitt Burns  
First Canadian Place  
100 King St. W., Floor B1  
Toronto (Ontario) M5X 1H3

BMO Gestion de patrimoine est le nom de marque du groupe d'exploitation qui comprend la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées, comme BMO Nesbitt Burns Inc., qui offrent des produits et des services de gestion de patrimoine. « BMO (médaillon contenant le M souligné) », « BMO » et « BMO (médaillon contenant le M souligné) Gestion de patrimoine » sont des marques de commerce déposées de la Banque de Montréal, utilisées sous licence. « Nesbitt Burns » et « Portefeuille futé » sont des marques de commerce déposées de BMO Nesbitt Burns Inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. BMO Nesbitt Burns Inc. est membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.